



Communiqué de presse

30 juin 2009

La Commission européenne approuve les mesures d'aide économique des gouvernements belge et flamand

Aujourd'hui, la Commission européenne a temporairement approuvé la garantie KBC convenue avec le gouvernement fédéral belge, le 14 mai dernier ainsi que l'opération de renforcement du capital de KBC par l'émission de titres de capital de base à l'intention du gouvernement flamand en janvier 2009.

La Commission européenne a entamé une procédure en vue de mieux valoriser le portefeuille de CDO pour lequel KBC a obtenu la garantie de l'État belge. Ainsi que KBC Groupe l'a annoncé dans son communiqué de presse du 19 juin dernier, la Commission examinera aussi de plus près le plan de restructuration soumis par KBC Groupe le 18 juin. Le plan analyse les activités de KBC Groupe et sa proposition de stratégie future. Il sert également de base à la Commission européenne pour évaluer la capacité de KBC à rembourser les titres émis en faveur du gouvernement dans un délai raisonnable.

Jan Vanhevel, CEO ad interim de KBC Groupe, a rappelé que « *Les fondamentaux de KBC Groupe demeurent solides. Le modèle d'entreprise basé sur les activités existantes sur nos marchés domestiques et un profil de risqué adapté nous permettent de continuer à déployer nos activités avec succès, en tant qu'établissement financièrement sain.* » Dans ces conditions, le groupe sera capable de rembourser la garantie du gouvernement dans un délai raisonnable. La task force que nous avons mise en place s'emploie dès à présent à développer et à optimiser notre stratégie pour l'avenir. KBC s'efforcera de mener à bien cet exercice à la faveur d'un dialogue franc et ouvert avec la Commission européenne au cours des six prochains mois. »

KBC Groupe SA
Av. du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht :
Directeur Communication Groupe
et Service Presse / Porte-parole
Tél (02) 429 85 45

Service Presse:
Tél (02) 429 65 01
Fax (02) 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbc.be